ART. 2 TER N° 177

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 avril 2021

PROTECTION PATRIMONIALE LANGUES RÉGIONALES - (N° 4035)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 177

présenté par Mme Trastour-Isnart

ARTICLE 2 TER

À la fin de l'alinéa 4, substituer au mot :

« française »

les mots:

« et de la culture françaises ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.